



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 30 mai 2024

**Objet : Approbation du plan de financement relatif aux études pour l'élaboration d'un Schéma opérationnel de déploiement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques**

**Date de la convocation : 24 mai 2024**

**Date d'affichage de la convocation : 24 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente du mois de mai à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 22**

**Nombre de membres présents : 25**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents:** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

**Etaient absents :** Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MILANI Jean-Louis ;  
Monsieur DALCOLETTI François à Madame ORSINI-SAULI Laura ;  
Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul ;  
Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;  
Madame PELLEGRINI Leslie à Madame POLISINI Ivana ;  
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur LINALE Serge ;  
Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;  
Monsieur PAOLI Jean-François à Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code de l'énergie et notamment ses articles L.100-1, L.100-2, L.100-4 et L.141-1 à L0141-4 ;

**Vu** la Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

**Vu** la Loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;

**Vu** la Loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 portant inscription du fonds vert ;

**Vu** la circulaire n° NOR TREL2235937C en date du 14 décembre 2022 publiée le 18 janvier 2023 par le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires précisant les modalités de mise en œuvre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) déployé aux collectivités territoriales ;

**Vu** le Décret n° 2023-554 du 30 juin 2023 portant modification du décret n° 2015-1697 du 18 décembre 2015 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie de Corse ;

**Vu** les Programmes pluriannuels de l'énergie (PPE) créés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

**Vu** la délibération de l'assemblée de Corse n°23/037 en date du 30 mars 2023 approuvant le projet de révision de la programmation annuelle de l'Energie (PPE)

**Vu** l'avis favorable de la commission unique en date du 28 mai 2024 ;

**Considérant** le volet dédié à la mobilité électrique dans le projet révisé de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) adopté par l'assemblée de Corse en mars 2023 ;

**Considérant** qu'en 2022 plus de 7000 véhicules électriques hybrides ont été immatriculés en Corse ;

**Considérant** l'objectif de la PPE en 2030 d'atteindre 20% de véhicules électriques et hybrides rechargeables dans le parc de véhicules insulaires, soit un total de près de 50 000 véhicules ;

**Considérant** que le besoin en infrastructures correspondant à ce parc de véhicules a été estimé, sur la base des résultats d'une étude menée pour le compte de l'AUE et de l'Ademe, à près de 49 000 points de recharge privés et accessibles au public, avec 50% d'entre eux installés au domicile en logement individuel ou collectif ;

**Considérant** qu'environ 7900 points de recharge accessibles au public seront nécessaires ;

**Considérant** le schéma opérationnel de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques envisagé par la commune de Bastia, dans son engagement affirmé en matière de développement durable et afin de répondre au besoin de développement de la mobilité électrique sur Bastia en cohérence avec le projet de PPE révisé ;

**Considérant** que ce schéma comportera plusieurs volets :

- Le volet A proposera un déploiement sur le patrimoine et services de la commune en identifiant les possibilités sur le foncier public ainsi que les besoins pour les flottes de véhicules.
- Le volet B réalisera dans un premier temps une base de données géo localisée répertoriant et précisant les caractéristiques des différentes entreprises, copropriétés et parkings privés sur le territoire, et définira dans un second temps les besoins en termes de puissance, d'usage et de nombre de points de charge.
- Le volet C proposera une programmation pluriannuelle de travaux sur le périmètre des secteurs public, privé et résidentiel.
- Le volet D : permettra la validation par le comité de pilotage du schéma opérationnel de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ainsi que sa publication et l'intégration des données sur les plateformes réglementaires
- Le volet E : proposera une aide à la décision dans le choix de la méthodologie de déploiement suivant les critères juridiques, réglementaires, techniques et financier.

**Considérant** l'objectif de la démarche de réaliser le schéma opérationnel de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques de la Ville de Bastia, d'aboutir à un maillage cohérent de l'ensemble des bornes (publiques et privées) sur le territoire, mais aussi de proposer à la ville une organisation et une méthodologie de déploiement dont les contraintes techniques, financières et juridiques seront connues ;

**Considérant** que ce schéma sera réalisé en étroite collaboration avec la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

**Considérant** que ces études sont éligibles à l'appel à projet Etudes pour l'élaboration d'un plan opérationnel de déploiement des Infrastructures de Recharge pour véhicules Electriques de l'AUE auquel la Ville de Bastia souhaite candidater.

*Après avoir entendu le rapport de Madame Jérôme MARI-VIVARELLI,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A l'unanimité*

### **Article 1:**

- **Approuve** le plan de financement relatif aux études pour l'élaboration d'un Schéma opérationnel de déploiement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques selon le tableau suivant :

| Dépenses                                                                                                                     |            | Recettes                          |            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-----------------------------------|------------|
| Libellé                                                                                                                      | Montant HT | Libellé                           | Montant HT |
| Etudes pour l'élaboration d'un schéma opérationnel de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques | 65 000 €   | AAP AUE (80%)<br>CPER (ADEME-CTC) | 52 000 €   |
|                                                                                                                              |            | Ville (20%)                       | 13 000 €   |
| Total Dépenses                                                                                                               | 65 000 €   | Total Recettes                    | 65 000 €   |

### **Article 2 :**

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les financements et signer tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 21/06/2024

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.